

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6966-06

Service consulté



C044
AMELIORATIONS PASTORALES
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN, il vous est proposé d'apporter une subvention à hauteur de 10 % des investissements pour les projets d'améliorations pastorales des communes figurant sur la liste ci-jointe pour un montant total de 2.879,21 €.

Lors du vote du budget 2004, l'assemblée départementale a souhaité mettre en place une aide aux améliorations pastorales dans le cadre de la convention Massif Vosgien du Contrat de Plan, à la condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective (association foncière pastorale) et dans le cadre d'un GERPLAN, en respectant les préconisations.

Lors du vote du budget 2005, les modalités pratiques d'intervention du Département en la matière ont été précisées, au regard des contreparties européennes qui peuvent être mobilisées pour ce type de projets. Ainsi, le plan de financement validé par l'assemblée départementale est le suivant :

	Financier national	Crédits européens (contrepartie FEOGA-G)	Taux global de subvention
Etat	20 %	20 %	
Département	10 %	10 %	
Maître d'ouvrage	(20 %) (autofinancement)	20 %	
			80 %

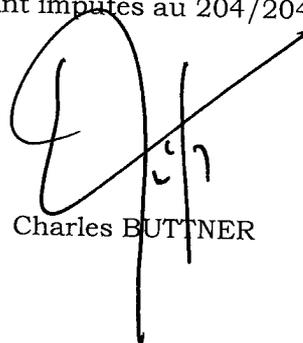
La liste ci-jointe présente les demandes de subvention de 2 communes (Rombach-le Franc et Liepvre) dans le cadre de la mise en œuvre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Ces dossiers, outre la description du projet sous l'angle agricole, comportent un diagnostic environnemental réalisé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui analyse les enjeux patrimoniaux du site concerné et les effets immédiats ou à plus long terme que les travaux envisagés pourraient avoir sur l'environnement ; au regard de ces éléments, le Parc apporte des préconisations permettant de respecter ces enjeux. Ces préconisations devront être prises en compte par l'agriculteur lors de la réalisation des travaux.

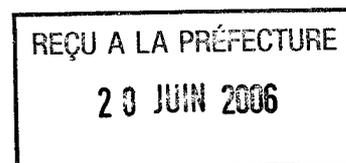
L'ensemble des dossiers sont éligibles.

Je vous propose d'apporter une subvention à hauteur de 10 % des investissements pour les projets communaux d'améliorations pastorales figurant sur la liste ci-jointe pour un montant total de 2.879,21 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER



Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 JUIN 2006

**Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03703	LIEPVRE Amélioration pastorale n°267 - Lièpvre - Laurent PETTIDEMANGE	13 633,65	10 %	1 363,37
DRU03717	ROMBACH-LE-FRANC Amélioration pastorale n°250 - Isabelle SCHULTZ - Rombach	15 158,44	10 %	1 515,84
			Total	2 879,21